

Paris, le 2 février 2001

Le ministre de l'intérieur

à

Mesdames et Messieurs les directeurs et chefs de service de l'administration centrale
Mesdames et Messieurs les Préfets de métropole et d'Outre Mer
Monsieur le Préfet de Police de Paris

NOR/INT/A/01/00047/C

Objet : Mise en place de l'aménagement-réduction du temps de travail

P.J : Modèle de fiche descriptive des types d'organisation et de la durée du travail.

Par instructions du 29 novembre 2000, je vous avais informé du cadre général de la préparation de l'entrée en vigueur de l'aménagement-réduction du temps de travail (ARTT) au 1^{er} janvier 2002, en application des dispositions du décret n° 2000-815 du 25 août 2000 et des directives interministérielles fixées par le Ministre de la Fonction publique et de la réforme de l'Etat.

La présente instruction a pour objet de vous présenter le dispositif mis en place au sein du ministère pour les personnels dont la gestion relève de la direction générale de l'administration, ainsi que l'état d'avancement des travaux engagés à l'échelon central. Elle vous précise également le rôle que vous devez désormais exercer pour accompagner, à votre niveau, la mise en œuvre de cette réforme, en vous appuyant notamment sur le plan de communication et le programme de formation qui ont été élaborés à cette fin.

1 - Le dispositif ministériel

Il repose sur le *comité* des directeurs, le *groupe informel de suivi* et les *équipes-projet*.

A) Le comité des directeurs

Le *comité des directeurs* est l'instance de pilotage du dispositif pour le ministère. Présidé par le directeur adjoint de cabinet, il se réunit tous les quinze jours. Il associe l'ensemble des directeurs généraux, directeurs et chefs de service du ministère en charge de ce dossier ainsi que les deux *équipes projet*, chargées de l'animation du dispositif, l'une pour la DGA (MARTT- DGA) et l'autre pour la police nationale.

B) Le Groupe informel de suivi (GIS) de la DGA.

Mis en place avec l'accord des représentants des personnels début décembre 2000, le *groupe informel de suivi* est composé de l'ensemble des organisations syndicales représentatives des agents dont le statut relève de la DGA et est animé par la Mission MARTT-DGA. Réuni de manière bimensuelle, il est consulté sur la méthodologie mise en place et est régulièrement informé de l'état d'avancement des travaux engagés.

C) L'équipe-projet DGA : la MARTT

Afin d'assurer plus largement l'information des personnels, la MARTT-DGA a mis à leur disposition un site intranet accessible depuis le portail DGA. Ce site comporte toutes les informations utiles sur la mise en œuvre de l'ARTT dans les services dont les personnels relèvent de la DGA (textes de base, méthodologie, état d'avancement des travaux). Il permet également de nouer un contact direct et immédiat avec les responsables de la Mission dont les boîtes aux lettres électroniques sont reliées au site.

2- L'état d'avancement des travaux

Le ministère doit élaborer un certain nombre de textes d'application du décret du 25 août 2000 sur la base des informations émanant des services et de la concertation menée avec les représentants des personnels.

La phase de diagnostic nécessaire à la collecte de ces informations a commencé dès le mois de décembre par la réalisation d'un *état des lieux* de l'organisation et de la durée du travail. Après consultation des organisations syndicales, vingt-cinq sites de référence ont été sélectionnés parmi les services de l'administration centrale, les préfectures et sous-préfectures, les services de la défense et de la sécurité civiles ainsi que ceux des transmissions et de l'informatique.

La synthèse de ces travaux, menés par une équipe de treize inspecteurs généraux et inspecteurs de l'administration avec le concours d'un cabinet de consultants, vient d'être achevée. Elle a fait l'objet d'une information diffusée aux directions centrales et aux organisations représentatives des personnels et sera prochainement mise en ligne sur le site intranet MARTT-DGA.

D'ores et déjà, cet état des lieux, réalisé de manière participative, a mis en lumière la très grande diversité, au plan local, des pratiques organisationnelles, des usages et des régimes horaires en fonction des services, des types d'activités exercées et des statuts des agents en fonctions.

Les sites de référence ont également identifié des premières pistes organisationnelles permettant à terme de répondre aux exigences de la réforme, qui vise à la fois à adapter l'organisation du travail et à réduire le temps de travail tout en améliorant la qualité du service public rendu aux usagers.

Ces premières pistes constitueront le fondement de la réflexion qui va s'ouvrir sur les scénarios d'action.

3- La démarche dans les services et les préfectures

Je vous demande dès à présent, et sans attendre que soit achevé le cadrage national issu de la phase de diagnostic sur les sites de référence, d'engager la phase de préparation dans vos services, sans anticiper le processus de négociation qui interviendra le moment venu.

En effet, il est aujourd'hui nécessaire à la fois de compléter les informations recueillies grâce à l'état des lieux sur les sites de référence et d'établir un diagnostic de toutes les situations concrètes de travail susceptibles d'être observées sur le terrain. Cet exercice vous permettra d'être prêts à mettre en œuvre les recommandations contenues dans le dispositif national dès que les éléments de cadrage auront progressé.

Pour mener à bien cette mission, je vous demande de constituer à vos côtés et sous votre autorité directe une **équipe-projet**. Elle associera le responsable des ressources humaines et s'appuiera en tant que de besoin sur des personnes ressources (chargé de communication, responsable de formation ...).

Elle sera garante du bon déroulement et du respect des échéances de la démarche et apportera son soutien méthodologique nécessaire aux deux niveaux suivants :

- auprès d'une instance de pilotage ou de suivi qui pourra comprendre, s'ils le souhaitent, les représentants du personnel ,
- auprès des acteurs opérationnels sur le terrain.

Dans un souci d'efficacité, vous confierez la coordination de ce dispositif à un de vos proches collaborateurs, **responsable ARTT**, qui sera , notamment, l'interlocuteur de la mission aménagement-réduction du temps de travail de la DGA (MARTT) et celui des responsables des autres services déconcentrés de l'Etat.

Cette instance devra, dans un premier temps, dresser, pour l'ensemble de votre unité administrative (direction, service, préfecture, service ...) un état des lieux de l'organisation du travail telle qu'elle est constatée au regard de l'ARTT sur le modèle de la fiche ci-jointe.

Dans un second temps, elle élaborera un diagnostic à partir d'une analyse critique de l'organisation et du fonctionnement actuel, réalisé avec le souci de permettre à chaque agent de participer à son élaboration.

Vous tiendrez informé le comité technique paritaire local de l'ensemble de la démarche et le consulterez notamment sur les modalités pratiques des échanges organisés avec les organisations syndicales ainsi que sur la manière d'associer les agents à l'élaboration d'un diagnostic par service.

4- Le dispositif d'accompagnement

Un dispositif d'accompagnement va être mis en œuvre.

Il comprendra, d'une part, un plan de communication sur le chantier ARTT, qui associera, en liaison étroite avec le SIRP, vos chargés de communication. Il visera à informer de manière précise l'ensemble des agents sur le dispositif afin de permettre à chacun de se situer dans la même logique collective.

D'autre part, un dispositif de formation des chefs de projet et de leurs proches collaborateurs sera mis en place. Il comprendra deux volets.

1. Le premier, en cours de réalisation par la direction générale de l'administration et de la fonction publique, vise à présenter les enjeux et les éléments constitutifs de cette importante réforme à l'ensemble des chefs de service de l'Etat et leurs chefs de projet.
2. Le volet suivant, qui se déroulera à partir de mars 2001, sera organisé par la direction du personnel, de la formation et de l'action sociale, à destination du responsable ARTT et d'un second collaborateur de votre choix. Cette formation leur permettra de disposer des outils méthodologiques nécessaires pour mener cette démarche de changement de manière participative et concertée, outils dont la maîtrise devra ensuite être généralisée au niveau local.

*

Je vous invite à m'adresser, sous le présent timbre et au plus tard le 28 février prochain, un rapport décrivant l'organisation que vous aurez mise en place et incluant les éléments d'information recueillis sur le modèle de la fiche ci-jointe.

Les responsables de la MARTT-DGA sont à la disposition de vos services, et plus particulièrement à celle de votre équipe projet, pour vous apporter l'appui méthodologique que vous pourriez souhaiter.

Pour le Ministre de l'intérieur,
Le directeur général de l'administration

Pierre-René LEMAS